

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 25 novembre 2022

Tous mobilisés contre les violences faites aux femmes : signature du contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles du Pays de Pouzauges

Gérard Gavory, préfet de la Vendée et Bérangère Soulard, présidente de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges ont signé ce vendredi 25 novembre 2022 le contrat local de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes sexuelles et conjugales en présence d'Emmanuelle Lepissier, procureur de la République, d'Isabelle Rivière, vice-présidente du Conseil départemental de la Vendée et de Catherine Côme, directrice académique.

A l'occasion de la journée internationale du 25 novembre 2017 pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Président de la République a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat. Parce que l'Égalité entre les hommes et les femmes est un combat constant, qui doit être mené sans relâche, cette grande cause a été réaffirmé par Emmanuel Macron pour les cinq années à venir.

Aujourd'hui encore, les violences faites aux femmes persistent, elles sont multiples, elles n'épargnent aucun milieu, aucune génération, aucun territoire. **En Vendée, au cours de l'année 2021, 975 faits ont été constatés par les forces de l'ordre.**

Fortement mobilisées dans la prise en charge des victimes, SOS Femmes Vendée, France Victimes 85 et le CIDFF (centre d'information des droits des femmes et des familles) ont quant à elles **soutenu 1 777 femmes sur le volet de l'accès aux droits, de l'accès aux soins, sur le volet juridique, social, et pour certaines dans le cadre de mises à l'abri en urgence.**

Le contrat local de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales de la communauté de communes du Pays de Pouzauges

C'est dans le cadre de cette dynamique que la Communauté de communes du Pays de Pouzauges a élaboré un plan d'actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en Pays de Pouzauges. La signature de ce contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles vient appuyer un travail engagé par la Communauté de communes du Pays de Pouzauges en 2021, et porté par la Maison France Services et le service Jeunesse Prévention Parentalité.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) -  [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon

Un groupe de travail composé d'élus et de partenaires extérieurs (Gendarmerie, Pompiers, MDSF, CIDFF) s'est réuni pour construire les premières actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en Pays de Pouzauges.

Les actions déjà réalisées :

- Soirée d'information sur les violences sexistes et sexuelles à destination des professionnels, élus et partenaires : le 22/02/22 animée par l'association SOS Femmes Vendée, le CIDFF, le Département et la Gendarmerie. 30 participants
- Création d'un flyer comportant les numéros d'urgence et les coordonnées des acteurs locaux, distribués aux professionnels, élus et partenaires.
- Intervention auprès de tous les jeunes de 3ème du Pays de Pouzauges de l'association Colosse aux Pieds d'Argile sur le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles, au cours de l'année scolaire 2021/2022.
- Formation des chefs d'agrès du centre de secours de Pouzauges sur la prise en charge des situations de violences familiales

Des actions à venir :

- Renouvellement de l'intervention auprès de tous les jeunes de 3è de Colosse aux Pieds d'Argile sur le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles pour l'année scolaire 2022/2023
- Mise en place d'une coordination des 2 hébergements pour des accueils d'urgence dans les situations de violences familiales et accidents de la vie

En Vendée, 11 contrats locaux de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes sexuelles et conjugales ont d'ores et déjà été signés entre l'État et les collectivités du département.

Ces contrats locaux constituent un engagement partenarial renforcé (forces de l'ordre, le parquet, les acteurs du champ sanitaire et social, ainsi que les élus locaux) au plus près des territoires et des besoins des victimes.

Des actions concrètes en Vendée pour lutter contre les violences faites aux femmes

Outre le renforcement de mesures nationales telles que l'ouverture du 39 19, accueil téléphonique des femmes victimes de toutes formes de violences, désormais accessible 24h/24, 7 jours sur 7 et la création du portail de signalement gratuit « arrêtons les violences », une dynamique de partenariat local associant les différents acteurs vendéens, institutions, collectivités et associations du département se renforce afin de développer la complémentarité des dispositifs et la coordination des interventions.

Service départemental de la communication interministérielle

L'ensemble des mesures et des actions déployées en Vendée, depuis 2017, vient confirmer cet engagement de l'État, des élus locaux, de l'ensemble des réseaux des professionnels sur le terrain aux côtés des associations pour mieux protéger les victimes et témoins.

Ces mesures et ces actions se déclinent autour de deux axes :

Prévenir les violences faites aux femmes, protéger et accompagner les victimes

- En 2021, la **Maison de Protection des Familles, unité spéciale de la gendarmerie** a été créée en Vendée. Point d'entrée unique identifiable par les victimes et les partenaires, les personnels de Gendarmerie spécialement formés accompagnent les victimes de violences intrafamiliales.
- La Vendée bénéficie également de l'appui de **3 intervenantes sociales en commissariat et en gendarmerie** offrant un accueil et une écoute spécifiques sur le volet social.
- **Le déploiement du bracelet anti-rapprochement (BAR)** : en Vendée, 14 victimes et auteurs de violences sont actuellement équipés de ce dispositif.
- La création de places d'hébergement pour garantir la mise à l'abri des victimes : en Vendée, **42 places d'hébergement d'urgence**, gérées par l'association SOS Femmes Vendée.

Prévenir de la récurrence et prendre en charge les auteurs

- L'éviction du conjoint violent : cette mesure permet d'offrir aux femmes victimes de violences la possibilité de rester au domicile conjugal en permettant l'éviction du conjoint violent. **En Vendée, 4 logements ont été créés et sont mis à disposition des parquets de la Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne.**
- **Le projet de création en 2023 d'un centre de prise en charge des auteurs afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récurrence** en proposant aux auteurs de violences conjugales un accompagnement psychothérapeutique et médical.

**Vous êtes victime ou témoin de
violences faites aux femmes ?
Des solutions existent :**



3919
Appeler le 3919
Numéro d'aide et d'écoute,
anonyme et gratuit.



**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
.GOUV.FR**
Se rendre sur le site
ArretonsLesViolences.gouv.fr
Plateforme de signalement en ligne,
anonyme et gratuite.



17 SMS 114
En cas d'urgence
appeler le 17 Police Secours
ou envoyer un SMS au 114

Ces outils sont disponibles 24h/24 et 7j/7. Pour plus d'informations, rendez-vous sur ArretonsLesViolences.gouv.fr

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) -  [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon